

Les unités du Pôle Aquitain de l'adolescent

Ccpea Pr Bouvard - Dr Pommereau

Le Centre de Consultation Polyvalente pour Enfants et Adolescents accueille des jeunes de 12 à 25 ans et propose une évaluation pluridisciplinaire des troubles psychopathologiques et la mise en place de projets thérapeutiques individualisés.

Utca Dr Pommereau

L'Unité des Troubles des Conduites Alimentaires accueille en hospitalisation des jeunes de 14 à 25 ans.

Umpaja Dr Pommereau

L'Unité Médico Psychologique de l'Adolescent et du Jeune Adulte accueille des jeunes patients pubères jusqu'à l'âge de 22 ans suite à une tentative de suicide ou des conduites à risque répétées.

Suha Pr Bouvard

Le Service Universitaire d'Hospitalisation pour Enfants et Adolescents de 7 à 17 ans.

G.H. St André Centre Jean Abadie



Lignes de bus et de tram les plus proches

- 5** Villenave d'Ornon Piscine de Chambéry
<> Eysines Sirtema ou Le Taillan la Boétie
Arrêt « Kergomard » - Passage toutes les 10 mn
- 20** Bordeaux Victoire <> Thouars
Arrêt « Kergomard » - Passage toutes les 20 à 30 mn
- B** Berges de la Garonne / Bassins à Flot
<> Pessac Centre / France Alouette
Arrêt « Bergonié » - Passage toutes les 5 à 15 mn



Umpaja Unité Médico-Psychologique
de l'Adolescent et du Jeune Adulte

Centre Jean Abadie

89, rue des Sablières 33077 Bordeaux cedex

Secrétariat : 05 56 79 58 67

Équipe soignante : 05 56 79 58 45

Fax : 05 56 79 58 73



l'Umpaja

L'Unité Médico-Psychologique de l'Adolescent et du Jeune Adulte (UMPAJA) accueille les jeunes suicidants. Sa capacité d'accueil est de 15 lits. Elle prend en charge les jeunes en situation de mal-être ayant effectué une tentative de suicide ou qui ont des idées suicidaires.

Unité fonctionnelle du CHU de Bordeaux

L'unité d'hospitalisation est située au 4^e étage du Centre Jean Abadie, 89 rue des Sablières à Bordeaux. Le secrétariat ainsi que les bureaux de consultation sont situés au rez-de-chaussée de l'établissement.

Ouverte depuis novembre 1992, elle constitue la première unité hospitalière française spécifiquement dévolue à la prise en charge d'adolescents ou de jeunes adultes en détresse suicidaire. Elle accueille en milieu ouvert les patients pubères jusqu'à l'âge de 22 ans.



© Pôle Aquitain de l'adolescent

Unité relais, de transition et de médiation

Les séjours durent en moyenne une quinzaine de jours. L'objectif principal vise à évaluer la crise tant avec le jeune concerné qu'avec son entourage. Au cours du séjour, les modalités de suivi ultérieur sont discutées avec l'intéressé(e) et ses proches.

Equipe pluridisciplinaire



Elle comprend des psychiatres, des psychologues, des assistantes sociales, des secrétaires, un cadre de santé, des infirmières, des aides soignantes, des agents des services hospitaliers, un éducateur sportif et des intervenants extérieurs. L'ensemble de cette équipe a une formation spécifique et assure la prise en charge globale des patients au cours de leur séjour.



©Pôle Aquitain de l'adolescent

Le respect de soi et de l'autre, l'autonomie et la responsabilisation sont à la base du fonctionnement de ce lieu de soins.

Des modalités particulières de fonctionnement sont propres à l'unité (autonomie dans la gestion de l'alimentation, de l'habillement, de l'entretien de sa chambre, participation à la vie collective, accès libre à la bibliothèque, pratiques facultatives d'activités sportives et culturelles).

Les visites, les sorties, l'usage du téléphone, l'accès à Internet sont autorisés sous certaines conditions.

Un règlement intérieur stipule les limites, les contraintes et les conditions générales du séjour, et précise ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Ce règlement est remis à chaque patient et à son entourage.

Parents

La prise en charge des jeunes s'accompagne de celle des parents. Les assistantes sociales de l'unité ont pour mission de les accueillir systématiquement au cours du séjour. Rendez-vous à prendre au secrétariat.

Par ailleurs, un groupe de parole ouvert à tous est également proposé aux parents d'adolescents en difficulté, le mardi tous les quinze jours de 12 h 30 à 13 h 30 (s'adresser au secrétariat).



© P. Alix

le Règlement intérieur

L'UMPAJA est une **structure hospitalière ouverte** où chaque patient admis **l'est de son plein gré**. Dans ces conditions, il est considéré comme **responsable** de lui-même et doit souscrire aux consignes dans le respect de soi et d'autrui.

En acceptant d'être admis, le patient s'engage à respecter une période initiale de **séparation** avec l'extérieur, **d'une durée minimum de 48 heures** (prolongation possible sur prescription médicale). Cette disposition comprend l'accès au téléphone et à l'internet, les visites et les sorties dans l'enceinte du parc et les activités sportives et culturelles.

Le patient est tenu de participer aux activités thérapeutiques et contrairement à un simple lieu d'hébergement, doit prendre en charge un certain nombre de tâches le concernant, à savoir :

- faire son lit et maintenir sa chambre en ordre,
- entretenir ses effets personnels en se conformant aux consignes,
- respecter les règles de vie de l'unité.





© Pôle Aquitain de l'adolescent

l'Umpaja

Comment fonctionne-t-elle ?

■ Admissions

Elles s'effectuent tous les jours entre 10 h et 16 h, sauf le dimanche et les jours fériés. Un inventaire est effectué à l'arrivée avec le patient.

■ Sorties dans l'enceinte du Centre Jean Abadie

Elles sont possibles uniquement après accord d'un membre de l'équipe, le matin une demi heure entre 10 h et 12 h, et l'après-midi par demi heure(s) renouvelable(s) dans les tranches horaires 15 h - 19 h la semaine, 14 h - 19 h le week-end et les jours fériés.

Toute absence hors de l'unité non signalée, non autorisée ou dépassant le temps imparti est considérée comme une fugue.*

Les horaires de fermeture de l'unité pour la nuit sont de 19 h à 8 h.

** En ce cas, le règlement administratif impose à l'équipe soignante d'établir une déclaration de fugue auprès de la famille, des tuteurs légaux (mineurs), de l'administration de l'hôpital, des services de police et du psychiatre d'astreinte.*

■ Les visites

Les visites peuvent avoir lieu les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 15 h à 19 h ; les jeudis de 15 h à 17 h ; les samedis, dimanches et jours fériés de 14 h à 19 h. Dans la mesure du possible, il est demandé aux personnes en visite de répartir leurs venues au cours de ces plages horaires afin d'éviter d'être plus de deux visiteurs par patient en même temps. **Les visites des anciens patients sont interdites à l'étage.**

■ Téléphone

Les téléphones portables ne sont pas autorisés pendant le séjour à l'hôpital ; en revanche, l'usage du téléphone fixe est possible dans chaque chambre jusqu'à 22 heures. L'utilisateur doit lui-même gérer sa consommation en se renseignant auprès du poste 43000.

A la fin des 48 h, chaque patient a la possibilité de consulter le répondeur et le répertoire de son téléphone portable.

■ L'accès à Internet

Tout les outils (ipad, ipod, tablettes, portables, smartphone...) donnant l'accès à internet est interdit dans l'unité.

■ "Salle multimédia"

"L'espace", salle multimédia réservée aux adolescents, est ouvert de 9 h à 23 h avec interruption aux heures des repas. **Les visiteurs n'y ont pas accès.**

■ Bibliothèque

Certaines activités thérapeutiques peuvent avoir lieu dans cette salle. Les ouvrages et documents sont librement accessibles sur place, ou par le cas d'emprunt d'une fiche obligatoire à remplir. Aucun de ces ouvrages ne peut être sorti de l'Unité, **tout document emprunté devant être restitué avant la sortie définitive.** Des CD et des DVD sont à disposition sur simple demande auprès de l'équipe soignante. Il n'est pas autorisé d'amener des DVD personnels. **Dans ces deux espaces, il est interdit de boire et de manger.**

■ Activités sportives

Facultatives, elles sont gérées administrativement comme les permissions de sortie (engageant l'Assurance Responsabilité Civile de l'intéressé). Elles sont autorisées sur demande et en **l'absence de contre-indication(s) connue(s) antérieurement, dans la limite des horaires indiqués** ci-dessous, après **accord écrit** des **parents** (ou autorités tutélaires) et du **médecin de l'unité** pour l'une ou l'ensemble des activités proposées (gymnastique/musculation en salle).

Elles sont animées et encadrées par des Éducateurs Sportifs diplômés de la ville de Bordeaux. **Une tenue adaptée est requise (tennis ou baskets, tee-shirt, short).** Tout manquement aux règles et consignes entraînerait l'exclusion immédiate de la pratique concernée.

Horaires :
Gymnastique et exercices
de musculation en salle
(Rez-de-chaussée)
lundi, mercredi et vendredi
de 9 h à 10 h 30

■ Ateliers et activités

L'Espace découverte : c'est un atelier hebdomadaire animé par des enseignants de l'ASSEM* tous les jeudis de 13 h à 14 h 30. (Hors vacances scolaires). Différentes thématiques y sont proposées au plus près des préoccupations des adolescents. La participation à cet atelier n'est obligatoire que lors de la 1^{ère} semaine d'hospitalisation.

* ASSEM : association de soutien scolaire aux enfants malades

Ateliers musique (le mardi) et radio (le mercredi tous les 15 jours) : la décision de votre participation à l'un de ces ateliers est soumise à prescription médicale.

Activité cinéma : le jeudi de 17 h à 19 h

■ Accès au balcon

Tout patient hospitalisé peut avoir accès au balcon de l'unité. Chaque jour, un volontaire doit se charger du balayage de ce lieu.

L'accès au balcon n'est pas autorisé aux visiteurs.

■ Les groupes

- Groupe de parole : lundi, mercredi et vendredi de 14 h 15 à 15 h
- Groupe du soir : chaque jour de 19 h à 19 h 15

La présence de tous les patients est **obligatoire** aux groupes. Chaque patient doit en informer au préalable ses visiteurs.

■ Vie quotidienne

Horaires du lever

En semaine, au plus tard à 9 h. Le week-end et les jours fériés au plus tard à 10 h.

Horaires des repas

- Petit déjeuner : 8 h - 9 h 30, jusqu'à 10 h 30 le week-end
- Déjeuner : 12 h - 12 h 30
- Dîner : 19 h 15 - 19 h 45

La présence est obligatoire aux repas. Une participation quotidienne au service est demandée à deux patients volontaires.

Horaires du coucher

À partir de 22 h, il est demandé aux patients de respecter le repos et le sommeil des autres. À 23 heures, chaque patient doit regagner sa chambre.

■ Permissions de sortie

Elles sont autorisées sur prescription médicale par le psychiatre référent.

■ Sorties définitives

Elles peuvent avoir lieu tous les jours sur décision médicale.



© Pôle Aquitain de l'adolescent

les Interdits

■ Tabac

L'usage du tabac est formellement interdit dans l'unité (décret n°2006-1386 du 15-11-2006).

■ Objets, produits et toxiques

L'introduction des produits et matériaux suivants est formellement interdite :

- Alcool sous toutes ses formes,
- Arme ou tout objet contondant, coupant, tranchant, ainsi que tout autre objet considéré par l'équipe comme dangereux,
- Médicament, à l'exception des contraceptifs oraux,
- Stupéfiant, solvant, ainsi que toute substance considérée comme drogue,
- Produit à usage industriel, ménager ou agricole,
- Aérosol.

Les animaux sont interdits dans l'unité.

Les patients sont responsables du respect de ces interdictions de la part de leurs visiteurs.

■ Comportement

- Tout comportement de "flirt" ou relation sexuelle est formellement interdit dans l'unité,
- Tout état d'ébriété ou état secondaire à une consommation de drogue l'est également,
- Les manifestations violentes à l'égard de personnes ou d'objets sont proscrites,
- Toute dégradation de matériel ou vol (incluant les locaux, livres, CD, instruments de musique) entraîne **l'engagement de l'Assurance Responsabilité Civile** de l'intéressé(e), de ses parents, ou de ses tuteurs.
- Une tenue vestimentaire correcte est exigée.
- Toute sortie non autorisée hors de l'enceinte du Centre Jean Abadie est strictement interdite pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Le non respect des interdictions peut entraîner l'exclusion de l'unité de soins. L'exclusion ne signifie pas l'arrêt de la prise en charge.



Argent et valeurs

Il est demandé aux patients de ne pas être porteurs d'une somme d'argent importante. Argent et valeurs doivent être déclarés au moment de l'admission.

Deux formules sont possibles :

- dépôt légal à la régie du Centre Abadie,
- utilisation d'un coffre individuel dans le service (s'adresser à l'équipe soignante pour en connaître les modalités). Une note d'information est à la disposition des patients et de leurs familles.

L'unité décline toute responsabilité quant au vol, à la perte d'argent ou à la disparition de tout objet de valeur.



© Pôle Aquitain de l'adolescent

Notes personnelles